

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 24 Brumaire, an VII.



Ordre du général Joubert en prenant le commandement de l'armée d'Italie. — Arrestation de plusieurs bâtimens ottomans dans les isles ci-devant vénitiennes. — Décision de la langue de Russie contre le grand-maître de Malte et les chevaliers qui se trouvoient dans l'isle lors de sa prise par les Français. — Conclusum de la députation d'Empire. — Nouvelle note des ministres prussiens concernant Ehrenbreitstein.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêts du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulineaux, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

ESPAGNE.

De Madrid, le 7 brumaire.

La santé du ministre Saavedra s'étant sensiblement améliorée, on croit qu'il reprendra sous peu son travail avec le roi M. d'Urquijo qui le remplaçoit, se dispose à partir pour sa nouvelle destination.

Quelques membres de nos tribunaux supérieurs sont tombés dans la disgrâce de la cour. Deux conseillers des ordres ont été destitués; & le comte de Piner, conseiller de Castille, a été exilé en ne conservant que la moitié de son traitement. Il étoit intimement lié avec l'ex-ministre Jovellanos.

L'ambassadeur de la république française continue d'avoit, tant ici qu'à la cour, le succès le plus complet.

M. Cabarrus est parti ces jours derniers pour Bayonne, dont on suppose qu'il se rendra à Paris, & peut-être en Hollande.

Le roi & la reine, frappés du danger que vient de faire courir la petite vérole naturelle à l'infante de Parme, une de leurs filles, se sont déterminés à faire inoculer le prince des Asturies & trois autres de leurs enfans. Il y avoit à cet égard quelques préjugés à vaincre. Ils ont cédé à l'avis des médecins de la cour.

ITALIE.

De Milan, le 12 brumaire.

Au quartier-général de Milan, le 12 brumaire, an 7 de la république française une et indivisible.

Ordre du jour.

« Camarades, je prends le commandement de l'armée d'Italie des mains d'un général qui s'éloigne de vous avec vos regrets & votre estime. Je ferai comme lui, & comme lui j'aurai votre confiance.

« Signé, le général en chef, JOUBERT ».

Le général en chef maintient l'ordre donné par le général Brune, pour la fourniture d'habillement & équipement de l'armée.

Le commissaire-ordonnateur en chef est chargé, sous sa responsabilité, de veiller à ce qu'elle soit exactement faite à chaque corps aux époques déterminées, & de bonne qualité.

Le général de brigade, chef de l'état-major, L. G. SUCRET.

Des lettres de Corfou, du 14 vendémiaire, portent que le calme le plus profond regne dans ces nouveaux départemens; qu'après qu'on y eut reçu la nouvelle de l'arrestation de nos consuls en Turquie, on fit arrêter à Corfou, Zante & dans les autres ports, plusieurs bâtimens au pavillon ottoman, que l'on reliait comme dépôt jusqu'à ce que les autorités constituées aient reçu officiellement la déclaration de guerre de la Porte.

Corfou est approvisionné pour très-long-tems de grains qui lui abondent par la Morée & le Littoral ottoman.

Le cercle constitutionnel de Corfou est organisé. Il fit ces jours passés un don civique d'un habit complet à chacun des 37 marins blessés sur le vaisseau le *Genereux* après la bataille navale d'Alexandrie.

Le citoyen Dubois, commissaire du directoire de France dans cette isle, & qui y remplace le citoyen Comeyras, est attendu.

Des nouvelles de Naples annoncent une prétendue conspiration contre le roi & la monarchie. On dit que sous ce prétexte, Acton & la reine ont fait arrêter plus de mille personnes.

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 25 vendémiaire.

La langue de Russie a décidé de casser tous les chevaliers qui ont rendu Malte, et le grand-maître lui-même. M. de Hompechs a envoyé de Trieste un mémoire justificatif, dans lequel il déclare que son intention n'étoit pas de rendre la place, mais qu'il a été obligé de céder au vœu des chevaliers espagnols & français.

On dit que le ci-devant prince de Condé sera grand-maître à sa place.

ALLEMAGNE.

Bulletin de Rastadt, le 17 brumaire.

Conclusum de la députation pour la paix de l'Empire, du 15 brumaire.

La députation de l'Empire ne sauroit expliquer comment, sur sa note très-détaillée & motivée du 17 octobre (26 vendémiaire), les ministres de la république française ont pu se borner, dans leur note du 7 brumaire (28 octobre); à une réponse absolument négative, & se référer simplement à leur note du 12 vendémiaire (3 octobre), sans entrer dans aucuns détails ultérieurs sur les articles encore contestés, & rendre cette réponse encore plus amère.

par des expressions & des déclamations aussi inattendues, dans le moment d'une réconciliation si prochaine, que hors d'usage, dans des négociations publiques & diplomatiques; entre deux pacificateurs s'estimant réciproquement. Si la députation de l'Empire ne peut pas écarter les difficultés qui proviennent de la nature des choses, en tâchant de les lever, elle ne cherche certes pas à prolonger la besogne, mais à lui donner, au contraire, une direction fixe; & comme elle s'efforce, sur-tout, de faire concevoir tous les objets clairement, & d'éviter par-là tout double sens, elle eût souhaité connoître les passages de la note, dans lesquels les ministres français croient cependant trouver des doubles sens.

La députation ne s'emploie & n'insiste que sur des propositions justes & équitables en elles-mêmes; & si ses déclarations n'ont pas toujours été aussi resserrées que celles des plénipotentiaires français, la principale raison en est que, celui qui ne songe qu'à écarter les demandes & à diminuer autant que possible la somme de sa perte, est obligé d'entrer dans de plus grands détails sur les modifications que celui que le sort des armes a mis dans le cas de ne faire que des demandes générales, pour pouvoir se contenter de plus ou de moins de gain: mais si les ministres français reprochent même à la députation de l'Empire de ne pas vouloir sérieusement la paix & de ne faire qu'en parler, on n'a qu'à jeter un coup-d'œil sur les négociations qui ont eu lieu jusqu'à présent, & prendre une connoissance exacte de tout ce que la députation a effectivement fait pour obtenir la paix, pour que qui que ce soit puisse regarder cette accusation comme sérieuse.

On a non-seulement accédé aux bases principales de la paix, & abandonné à la France tous les plus beaux pays de la rive gauche du Rhin, relativement à leur étendue, situation, population, richesse, & si importants par conséquent pour l'agrandissement de la république française, mais on a consenti encore à d'autres demandes de la plus haute importance. On a renoncé aux droits de l'Empire sur les Pays-Bas autrichiens & la Savoie, ainsi que sur les fiefs de l'Empire situés dans la Cisalpine. On a consenti à l'abolition des péages du Rhin. Pour la sûreté de Mayence, on a abandonné l'isle de S. Pierre, situé sur la droite du Thalweg. On a même donné l'assurance de faire démolir la forteresse d'Ehrenbreitstein, située sur la rive droite du Rhin. On s'est entendu, avec quelques modifications réciproquement convenables, sur le Thalwege & le cours du Rhin, qui, par la suite, doit former les limites des deux états; sur le partage proposé des isles du Rhin; sur la libre navigation de ce fleuve, & sur l'entretien du chemin de hallage. On a consenti au rétablissement & à l'entretien des ponts commerciaux du Rhin qui ont existé jusqu'à présent, & on ne s'est pas opposé à l'établissement d'autres ponts; on y a seulement mis pour condition l'utilité, la nécessité, et à chaque fois l'agrément de l'empereur et de l'Empire. Quant aux dépendances établies par les établissemens ecclésiastiques, la députation a accédé entièrement à la convention relative à l'objet principal proposé par la France; elle s'est bornée simplement à faire des propositions sur l'application, à l'égard du mobilier & des capitaux qui y sont compris. On a consenti à la demande de ne pas construire de nouveaux forts ou forteresses sur la rive droite du Rhin, à trois mille toises de Kell & de Cassel. Finalement, on s'est même déterminé à se charger des dettes particulières, & de ceux des états de la rive gauche qui seront indemnisés sur la rive droite.

Aucune nation, qui est & veut rester libre & indépendante, ne peut faire de plus grands sacrifices. Aucun état ne consentira à des cessions & conditions pareilles, à moins qu'il ne desire très-vivement la paix, comme le terme des souffrances de l'humanité.

Sur quoi peut-on donc encore fonder le reproche que la députation ne veut pas la paix? Est-ce peut-être parce qu'on refuse de charger la rive droite des dettes communales de la guerre contractées sur la rive gauche (qui même ne sont pas à la charge de la république française comme dettes nationales, & dont elle sera plutôt par la suite la créancière la plus considérable)? Est-ce parce que l'on demande que les individus qui ont été jusqu'à présent bourgeois des états germaniques ne soient pas traités comme émigrés français; que ceux que la guerre a rendus malheureux, ne le deviennent encore davantage par la paix? L'empire germanique remplira religieusement les futurs articles de la paix; mais à des conditions qui sont contraires, quant au fond, aux premières bases convenues de la paix, parce qu'elles étendoient tellement les prétentions de la France sur toute la rive droite du Rhin; conditions qui sont incompatibles avec l'honneur national germanique; qui préjudicieroient à la gloire des bourgeois des états allemands, & qui mettroient en danger l'existence politique de l'Allemagne; qui obligeroient presque le peuple germanique à un tribut permanent, qui paralyseroit par-là tous les moyens d'existence; & énerveroient toutes les forces de l'état: il

est impossible à la députation de remplir de pareilles conditions & elle ne peut pas y adhérer. Le bien-être de l'Allemagne lui est confié; ses devoirs lui prescrivent en conséquence de ne point souscrire, malgré son amour pour la paix, qui ne peut être que qu'en doute. Ce sont ces mêmes devoirs, la justice & l'équité qui ont dicté à la députation les observations contenues dans sa dernière note.

Ces observations & demandes, pour un si grand nombre d'individus devenus malheureux, ne concernent plus des cessions de pays, des fixations de limites, des avantages commerciaux, un droit, la propriété, la tranquillité & même la vie des sujets allemands. La dignité nationale a imposé à la députation la loi de parler avec chaleur en faveur de ces allemands: elle ne demande que ce qui a été accordé à chaque paix & à chaque cession de pays, avant le droit général des gens.

La députation croit pouvoir soumettre en toute confiance au jugement de ses contemporains & à celui de la postérité, toute conduite qu'elle a tenue jusqu'à présent, ainsi que les observations contenues dans la présente note; elle compte cependant toujours sur la justice & l'équité du gouvernement français; elle espère que ces considérations si vraies seront profondément réfléchies par lui, & se flatte que les plénipotentiaires français, pleinement convaincus que la députation a fait tous ses efforts pour parvenir à une entière réconciliation, n'hésiteront pas plus long-tems à s'expliquer d'une manière favorable & tranquillisante sur toutes les observations & demandes faites dans la communication du 17 octobre (20^{ème} démière).

La députation a remis une autre note où elle insiste plus fortement que jamais sur le ravitaillement d'Elzbréitstein.

Les ministres prussiens en ont aussi remis une particulière aux ministres français sur cette forteresse. On a dit assez vive. On y traite la conduite des plénipotentiaires français d'illégale, d'attentatoire aux conventions existantes; & on la prétend propre à donner de l'importance à la puissance du Nord, garantes de la ligne de démarcation.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 18 brumaire.

Les deux notes que la députation de l'Empire a présentées aux ministres français, sont sur un ton très-chant & assez aigre. C'est principalement aux envois de l'Autriche, de Bavière & de Saxe qu'on doit ces notes peu conciliatrices. Le ministre autrichien sur-tout a reproché depuis un certain tems un grand ascendant sur les délibérations de la députation: ce qui n'est pas très-propre à accroître les espérances de paix: aussi sont-elles aujourd'hui assez foibles.

L'Autriche continue ses armemens, comme si elle se préparoit à la guerre. D'après des lettres d'Augstbourg toute l'armée autrichienne concentrée en Bavière multiplie ses mouvemens depuis une décade. La plus grande partie se porte en Tyrol & sur les frontières de la Suisse. Plusieurs régimens qui se trouvent dans ce moment en Bohême, ont reçu ordre de se rendre en toute diligence en Bavière, pour y remplacer les troupes qui se portent en avant. De nombreux renforts filent par la Styrie & la Carinthie en Frioul & dans les pays ci-devant vénitiens.

Une nouvelle preuve que le comte de Cobenzel doit rester à Pétersbourg, en qualité d'ambassadeur autrichien, c'est que son prédécesseur, le comte de Dietrichstein est de retour à Vienne.

Les troupes russes sont toujours concentrées sur les frontières de la Gallicie. Le prince Reppin, leur commandant en chef, y est aussi. Ce qu'on avoit dit de son rappel & de sa disgrâce, ne s'est nullement confirmé.

Extrait

Notre
crits par
présent
avoir dan

Il y a
de troupe
postes et
voient
chément
Egalité.
rossien
choit qu
tion, &
voit arr
à ce brui
vidus ar
villes de

Malgré
troupes
faitemen
On a
mettoit,
publique
tombées
gibis &
— On
vigilance
mer pou
quoique
donné d
rete, de
publique
général-
par son
d'autres
la police
les bois
alliant la
dans les
excès de
il suit
fureurs
tourman
donc av
du gouv
importa
trier tou

— On
passerai
— Il
lard le
Le mém
man-crè
— On
gouvern
lournite
de moim
rien d'
national

Extrait d'une lettre écrite par les administrateurs du département de l'Allier, au citoyen Collin.

De Moulins, le 18 brumaire.

Notre département est parfaitement tranquille. Les conscrits partent sans murmures ; les réquisitionnaires s'empres- sent aussi de rejoindre leurs drapeaux. Nous comptons avoir dans peu fourni notre contingent & rempli notre tâche.

DE PARIS, le 23 brumaire.

Il y a eu, les deux avant-dernières nuits, des mouvemens de troupes assez remarquables dans cette ville. Plusieurs postes étoient doublés ; les corps de quelques casernes avoient reçu ordre de se tenir prêts à marcher ; un détachement de cavalerie & d'infanterie a bivouaqué au palais Egalité. On ignore l'objet précis de ces précautions, qui paroissent cessées dès hier matin. On a répandu qu'on cherchoit quelques ci-devant députés condamnés à la déportation, & qu'on croit être à Paris ; on a même ajouté qu'on en avoit arrêté plusieurs : mais il paroît que ce qui a donné lieu à ce bruit, c'est l'arrivée à Paris d'un certain nombre d'individus arrêtés à Bruxelles, à Anvers & dans quelques autres villes des départemens réunis, & leur entrée au Temple.

Malgré l'espece d'incertitude que ces mouvemens de troupes ont un instant jetté dans le public, Paris est parfaitement calme & tranquille.

On a arrêté hier au palais Egalité un individu qui se permettoit, devant la troupe même, des outrages contre la république. Cette arrestation a été suivie de quelques autres, tombées, dit-on, sur des réquisitionnaires, des conscrits fugitifs & des filles publiques.

— On continue à parler avec éloge de la fermeté & de la vigilance du nouveau ministre de la police. Il vient de nommer pour secrétaire-général de son ministère un homme qui, quoique jeune encore, a déjà, dans différentes fonctions, donné des gages nombreux & des preuves éclatantes de pureté, de talent & de dévouement à la révolution & à la république, le citoyen *Caille*. Il étoit, au 31 mai, procureur-général-syndic du département du Calvados. Il mérita alors, par son courage & par son énergie, d'être proscrit avec tant d'autres honorables victimes. Il fut, ainsi que le ministre de la police lui-même, mis hors de la loi & réduit à errer dans les bois pendant le regne de la terreur. Cependant *Caille*, alliant la haine pour le crime avec l'indulgence si nécessaire dans les révolutions, ne se laissa jamais emporter à aucun excès de vengeance, à aucun mouvement réactionnaire ; il sut toujours se tenir également éloigné des pièges & des fureurs des deux grandes factions qui semblent destinées à tourmenter & à déchirer tour-à-tour la république. C'est donc avec plaisir que tous les républicains & tous les amis du gouvernement doivent le voir arriver à un poste aussi important que difficile, & où il pourra par conséquent montrer tout ce qu'il vaut.

— On assure que l'ambassadeur ottoman a demandé ses passeports, & qu'il ne les a pas encore obtenus.

— Il y a à-peu-près un an que Paris fut couvert de brouillard le plus épais qu'on eût vu de mémoire d'hommes. Le même phénomène s'est renouvelé hier, mais non d'une manière aussi frappante.

— On prétend qu'une compagnie hollandaise a offert au gouvernement de se charger de l'entreprise générale des fournitures des armées de la république, à dix pour cent de moins que tous les autres fournisseurs ; qu'elle ne demande rien d'avance, & qu'elle consent à être payée en biens nationaux.

Ce sont là de belles promesses, reste à savoir si elles reposent sur quelque fondement solide. En ce cas, il n'y auroit pas de doute que le directoire ne les acceptât.

— Des marins arrivant des prisons d'Angleterre rendent une éclatante justice aux soins que les agens français prodiguent à nos malheureux compatriotes, pour adoucir leur captivité dans une terre ennemie. Depuis que c'est notre gouvernement qui les nourrit, ils sont aussi bien qu'ils peuvent être. Les alimens qu'on leur donne sont aussi sains qu'ils étoient détestables pendant qu'ils leur étoient fournis aux dépens du ministère britannique. La dépense pour chacun d'eux monte à 12 décimes (24 sols) par jour au moins ; & pour tous, à plus de 12 cents mille francs par mois, laquelle somme est très-exactement payée.

Du reste, le gouvernement anglais, dans ce qui lui est personnel, ne s'est pas encore relâché de ses rigueurs ; la réclusion est toujours également sévère. Mais nos marins & nos soldats se montrent avec orgueil & à l'envi républicains dans leurs fers même, & dignes en tout, par leur généreuse fierté, de la grande & belle cause pour laquelle ils souffrent.

— Un des chefs des rebelles de la Belgique a été pris & conduit à Bruxelles, le 19 brumaire ; il a été officier dans les hussards autrichiens.

— Le directoire helvétique se plaint, dans un message du 13 brumaire, des nouveaux efforts que se permettent les malveillans. Il sollicite, en conséquence, une loi contre les individus, coupables d'avoir annoncé dans les tavernes, ou autres lieux publics, des nouvelles fausses & désastreuses ; d'avoir répandu des libelles, & d'avoir déclamé avec violence contre les mesures du gouvernement. Il demande que les journaux & gazettes soient soumises à sa police, & qu'il puisse les supprimer, en en faisant poursuivre les rédacteurs devant les tribunaux. Il demande ces pouvoirs extraordinaires pour six mois, au bout desquels les individus qu'il auroit fait arrêter seroient mis en liberté, à moins qu'ils n'eussent subi un jugement.

Une lettre du même directoire à un de ses préfets, déclare positivement que les exercices militaires auxquels on forme la jeunesse helvétique depuis 18 jusqu'à 25 ans, n'ont nul rapport avec aucun des articles du traité conclu avec la France, & lui demeureront étrangers.

— Des lettres de Londres, en date du 12 brumaire, portent que les fonds publics s'étoient tout-à-coup élevés le 10 jusqu'à 57, sans qu'on pût deviner la cause de cette progression extraordinaire. Au départ du courrier, ils étoient revenus à 56 $\frac{1}{2}$.

Le lord Saint-Vincent assure dans une de ses dernières dépêches, que les lettres & les ordres envoyés par le directoire de Franco au général Buonaparte, ont été interceptés sur la frégate *l'Alcemone*, & qu'ils sont d'une telle importance qu'il ne peut les envoyer que sur un vaisseau de ligne. Les dépêches de la Havane pour le gouvernement d'Espagne, ajoute-t-il, ne sont pas moins importantes. Reste à savoir jusqu'à quel point tout cela est vrai.

— Le prince Georges, second fils du ci-devant stat-houder de Hollande, est attendu en Angleterre.

— Si on en croit une lettre de Livoarne, on a découvert à Constantinople un complot vrai ou supposé, à l'occasion duquel l'ancien grand visir & la mere du sultan auroient eu la tête tranchée. On sent que ce n'est-là qu'un bruit que nous ne voulons point affirmer.

— Le général Staader quitte le commandement de l'armée de l'Empire. On ne connaît point encore son successeur.

— Quelques lettres peu authentiques ramettent en marche les troupes russes stationnées depuis si long-tems, & les font arrivés encore une fois à Olmutz. Les mêmes lettres portent qu'un corps considérable d'autrichiens a quitté la Bohême, pour aller se cantonner au-delà du Danube, entre Ulm & la Franconie.

L I T T É R A T U R E.

Les Contradictions, ou ce qui peut en arriver; roman en un volume in-12. Prix, 2 fr. & 2 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetière André-des-Arcs.

Tout est simple dans ce petit ouvrage. Un mariage arrêté, rendu même nécessaire; que les circonstances ne permettent pas de faire le *décadi*, & que la loi défend de célébrer tout autre jour; (ce qui prépare au héros un parti plus convenable). Tel est le fonds du roman.

Un homme obscur & médiocre; une femme coquette & légère; un serviteur fidèle & qui a dans la providence une confiance aveugle; une jeune fille dévote & tendre; tels en sont les principaux personnages.

Cette heureuse simplicité paroitra fade peut-être à ceux que les nouveaux romans anglais ont habitués à se promener dans les tombeaux & à s'égayer avec les cadavres. Mais ceux qui ne confondent point la peur avec la terreur, le gigantesque avec le grand, & le fracas avec l'effet, en sauront gré à l'auteur.

Peut-être penseront ils qu'il lui a fallu plus d'imagination pour tirer d'un fonds simple des incidens nombreux & variés, que pour évoquer des fantômes & créer des monstres; plus de talent pour faire ressortir des personnages ordinaires, placés dans des situations communes, que pour mettre dans des positions invraisemblables des êtres hors de nature; plus d'esprit enfin pour trouver des observations fines sur les effets de l'amour-propre, & pour saisir des nuances fugitives dans des caractères tracés si souvent & sous tant de faces, que pour distribuer les routes d'un souterrain.

Ils aimeront à suivre le héros dans l'examen qu'il fait de ses pensées, de ses sentimens, de ses desirs: ils le verront avec peine aux prises avec les ruses et la coquetterie de Charlotte; & se réjouiront du triomphe remporté par la franchise sur la fausseté. Ils partageront avec lui le chagrin de ne pouvoir, faute d'un écu, tirer d'embarras deux jeunes personnes, que leur infortune, leurs vertus, & leur tendresse pour un ami malheureux, rendent également intéressantes.

On retrouvera avec plaisir le même ton de sensibilité dans l'amour de la pieuse *Henriette*, ses efforts pour accorder son sentiment avec ses devoirs, les combats qu'elle se livre, & sa résignation.

Si *Pierre*, toujours indécis, toujours confiant dans la Providence, la louant du présent, se reposant sur celle de l'avenir, & trouvant tout au mieux dans ce qui désespère son maître, paroît souvent original & plaisant, il attachera par la bonté de son cœur.

S'il rappelle quelquefois *Jacques le Fataliste* par des formes semblables, on n'en sentira pas moins l'extrême différence de leurs principes.

Quelques expressions inusitées, quelques constructions gênées, quelques pensées un peu trop recherchées, nous feroient croire que ce joli roman est l'ouvrage d'un auteur entrant dans la carrière; mais la facilité, le charme du dialogue ne permettent pas de douter qu'il n'acquiesce bientôt cette perfection de style, à laquelle l'esprit naturel n'atteint jamais, sans le secours du travail & de l'étude.

(Article communiqué)

C O R P S L E G I S L A T I F.
C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S.
Présidence du citoyen Du Bois (des Vosges).

Séance du 23 brumaire.

Un pétitionnaire soumet au conseil la question de savoir, à quel domicile les déportés doivent être assignés.

Le conseil renvoie cette question à l'examen d'une commission.

Un vieillard se présente à la barre; Bonnaire lit sa pétition; il expose qu'il s'est ruiné pour entretenir ses enfans aux frontières; il ne lui reste qu'une rente sur l'état, il demande qu'on lui en paie un tiers en numéraire, & que le tiers en biens nationaux, & que le troisième tiers soit inscrit sur le grand livre.

Ce vieillard, dit Bonnaire, a 94 ans; il a fourni tant d'enfans que petits-enfans, 27 défenseurs à la patrie; il combattit aux frontières: je demande que vous donniez une preuve de votre vénération pour la vieillesse en reconnaissant particulièrement, par un message, cet honorable citoyen au directoire exécutif.

Le message sera fait.

Bonnaire présente un projet en un grand nombre d'articles, sur l'organisation des écoles centrales.

Le conseil en ordonne l'impression.

Le reste de la séance est consacré à la discussion de la suite du projet sur le droit d'enregistrement.

Nota. Le conseil des anciens a repris la discussion de la résolution du premier brumaire, relative à l'organisation du régime hypothécaire. Delzons & Cornudet en ont parlé en faveur de la résolution. Bedeley-Dagier l'a combattue & a voté pour son rejet. La suite de la discussion est ajournée.

Bourse du 23 brumaire.

Amsterdam.....	59 $\frac{7}{8}$, 61.	Rente viagère.....	11 f. 88 c.
Idem cour.....	57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$.	Rente provis.....
Hambourg.....	134 $\frac{1}{2}$, 191.	Tiers cons.....	127
Madrid.....	11 f. 50 c.	Bon $\frac{2}{3}$	2 f. 13 c.
Mad effec.....	14 f. 50 c.	Bon $\frac{1}{3}$	2 f. 11 c.
Cadix.....	11 f. 50 c.	Bon $\frac{1}{2}$
Cadix effectif.....	14 f. 55 c.	Or fin.....	106
Gènes.....	97, 95 $\frac{3}{4}$.	Ling. d'arg.....	56 f. 75 c.
Livourne.....	105 $\frac{3}{4}$, 104 $\frac{1}{2}$.	Portugaise.....	97 f. 25 c.
Bâle.....	pair 1 p.	Piastre.....	5 f. 50 c.
Geneve.....	3 p.	Quadruple.....	81 f. 75 c.
Lyon.....	pair 15 j.	Ducat d'Hel.....	11 f. 75 c.
Marseille.....	pair 10 j.	Guinée.....	25 f. 25 c.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Souverain.....	35 f. 25 c.
Montpellier.....	pair 15 j.		

Esprit $\frac{3}{4}$, 390 à 400 f. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 300 f. — Huile d'olive, 1 franc 20 à 25 cent. — Café Martin, 37 c. — Café St-Domingue, 2 f. 75 à 85 c. — Sucre d'Arverne, 2 f. 35 à 50 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 30 à 40 c. — Sucre de Marseille, 1 fr. 2 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 c. à 3 fr. — Coton des Isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel.....

Proportions des plus belles figures de l'antiquité, & l'usage de ceux qui se destinent aux beaux arts, ornées de vingt planches contenant vingt-cinq figures antiques, mesurées dans toutes leurs parties, suivant l'échelle de proportion de la tête, accompagnées de leur description, par le célèbre Winkelmann; ouvrage utile à toutes les écoles.

Ce livre élémentaire est indispensable à tous les artistes; il est d'une manière certaine les proportions de la figure dans sa plus haute beauté, & détruit tous les différens systèmes des maîtres modernes qui se sont écartés des règles de l'antique.

Ces Proportions font suite aux *Elémens du Dessin*, du même artiste, format in-4°. Prix, 4 francs.

Les *Elémens du Dessin* avec les *Proportions*. Prix, 8 francs. A Paris, chez David, rue Pierre Sarrasin, n°. 14.

A. F R A N Ç O I S